

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

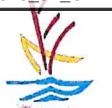
COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 013-211300330-20251210-2025_52_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025-52-CM

SEANCE DU DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

Début de séance 18h35.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHÉ, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, Thierry SOUMAHORO, Eric OLIVE, Christophe GLORIAN, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO, donne son pouvoir à Madame Karen DOSSETTO.
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il ne souhaite pas donner de pouvoir.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Noël ALLARD a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

- L'ordre du jour s'est achevé à 20h34.
- Clôture du conseil municipal 20h41.

Objet : Ouverture anticipée de crédit en investissement

M. Sébastien ALARCON rapporte :

Compte-tenu des élections municipales convoquées au printemps 2026, le calendrier budgétaire des collectivités se trouvera modifié et notamment le vote plus tardif du budget primitif qui peut intervenir jusqu'au 30 avril de l'année des élections. Pour autant, les programmes d'investissements programmés ou en cours devront continuer à être engagés et payés.

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'au vote du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Compte tenu du montant des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette et hors restes à réaliser) inscrit au budget 2025 qui s'élève à 4 229 804,20 €, le montant de l'affectation des crédits listés ci-dessous, dans la limite de 25 % des crédits, est plafonné à 1 057 451,05 €.

VOTE PAR OPERATION		CREDITS OUVERTS BP 2025	OUVERTURE ANTICIPÉE BP 2026
N°	INTITULE		
427	Acquisitions foncières	731 000,00	182 750,00
669	Travaux de rénovation et de réhabilitation du patrimoine communal	231 930,00	57 982,50
677	Matériels et logiciels informatiques	143 500,00	35 875,00
678	Matériels et mobiliers	75 155,00	18 788,75
689	Sécurité publique & vidéoprotection	80 680,00	20 170,00
722	Rénovation énergétique des bâtiments	225 675,00	56 418,75
735	Création de classes numériques	8 000,00	2 000,00
756	Redynamisation du centre village	247 000,00	61 750,00
757	Création d'un centre technique municipal et de locaux CCF	290 000,00	72 500,00
758	Création d'un bâtiment public d'actions sociales	190 000,00	47 500,00
759	Création d'un parking public	75 000,00	18 750,00

761	Adaptation et création d'installation sportives boulodrome et espace fitness, skate Park	171 460,00	42 865,00
772	PROXI 2023 - Ecole élémentaire	45 000,00	11 250,00
776	Aménagement du Sentier du Littoral	258 000,00	64 500,00
778	PROXI 2024 - Rénovation du complexe sportif A. RICAUD	130 936,20	32 734,05
781	PROXI2025 - ESPACES VERTS Aires de jeux	108 330,00	27 082,50
782	PROXI2025 - Maison du gardien	111 050,00	27 762,50
783	PROXI2025 - Rénovation de voiries communales	110 710,00	27 677,50
784	Programme de désimperméabilisation	84 000,00	21 000,00
Opérations non affectées (chapitre 204 et 458)		496 975,00	124 243,75
TOTAL de l'autorisation			953 600,30

Entendu l'exposé du rapporteur :

VU l'article 37 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances, rectificative
VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 57 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
VU la délibération n° 2025-10-CM adoptant le budget primitif 2025
VU les délibérations n° 2025-24-CM et 2025-34-CM portant décisions modificatives du budget 2025
VU les décisions du maire n° 2025-43, 2025-58 et 2025-105 au titre de la fongibilité des crédits
VU l'avis favorable à la majorité des membres de la commission n° 6 « *Finances, budgets, affaires générales, développement économique, commerce de proximité et artisanat* » en date du 24 novembre 2025

Ouï le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Six abstentions :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN-
M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

APPROUVE l'ouverture anticipée des crédits d'investissements au titre du budget 2026.

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement votées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le comptable public à payer les mandats émis au titre des opérations ainsi énumérées et dans la limite des crédits autorisés.

Le président de séance :

Le Maire,
Michel ILLAC



Le secrétaire de séance :

Jean-Noël ALLARD

